



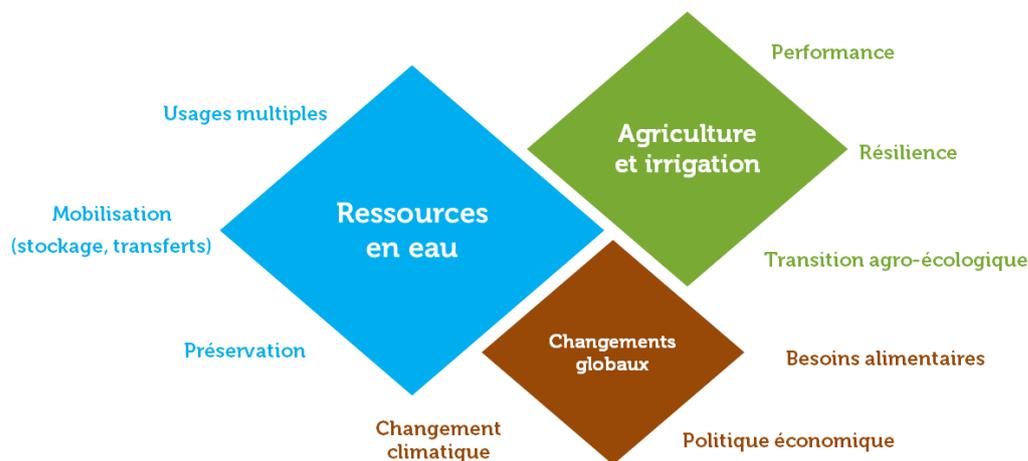
Enrichir et partager la connaissance sur la planification et la gestion territoriale des ressources en eau pour l'agriculture face au changement climatique

Fondée sur le principe du mécénat, à l'initiative des instituts porteurs Montpellier Supagro et Inrae, la chaire sera un espace de collaboration, de réflexions et d'innovation entre Entreprises, Recherche, Formation et Décision Publique.

## Les motivations

### Développer une intelligence collective sur les enjeux d'eau et d'agriculture

La France est confrontée à des défis majeurs posés par des arbitrages à opérer sur les usages de l'eau, et sur la part à attribuer à l'agriculture, aux autres usages humains, et à la nature. Ces défis sont d'autant plus grands que le changement climatique est à l'œuvre, renforçant les aléas et les incertitudes, et que les modes de production et les systèmes alimentaires sont eux-mêmes en pleine évolution. L'agriculture doit ainsi être en mesure de s'adapter à ces changements, et établir de nouvelles relations avec la ressource en eau considérée comme un bien commun, sur le court et le long terme. Ces enjeux sont particulièrement prégnants dans le grand sud de France soumis à des tensions croissantes sur l'eau.



Une intelligence collective est à construire pour aborder ces questions dans toutes leurs dimensions techniques et sociales, impliquant les opérateurs publics et privés en partenariat avec la communauté scientifique.

**La Chaire réunit acteurs économiques, sphère publique et communauté scientifique et pédagogique dans un cadre propice à la réflexion, à la controverse et à l'action concertée.**

### Pour des approches territorialisées en matière de gestion de l'eau

Ces défis se posent de manière singulière à l'échelle des différents territoires de gestion de l'eau, et c'est principalement à ces échelles que des réponses innovantes et adaptées pourront être recherchées. Des liens privilégiés et durables avec les acteurs des territoires sont indispensables pour mettre en œuvre des stratégies de recherche-action à moyen et long terme, pérenniser les actions, capitaliser l'information et les retours d'expériences.

**La Chaire s'appuiera sur ses membres, acteurs économiques, aménageurs et gestionnaires, pour initier ou consolider des partenariats de recherche et d'action de long terme sur des territoires représentant différentes situations de gestion de l'eau.**



# Les membres et la gouvernance de la chaire

## Les partenaires membres (mécènes)

Les membres de la Chaire Eau, Agriculture et Changement Climatique sont des structures (entreprises, collectivités, associations) qui soutiennent et participent activement à la Chaire. Pour cela elles s'engagent sur une durée de 4 ans au travers d'un don financier. En tant que membres de la Chaire, elles participent à sa gouvernance et à l'orientation des actions, en siégeant au Comité de Pilotage, ainsi qu'à la mise en œuvre de ses actions, en mobilisant leurs collaborateurs, les terrains, leurs études de cas, leurs données. Les membres sont affichés sur la communication associée à la chaire et à ses actions.

La mise en œuvre des actions commencera avec un premier cercle de membres fondateurs, qui pourront être rejoints par de nouveaux membres, selon des modalités restant à définir collectivement.



## Les membres invités

En plus de ses membres de plein droit, la Chaire invitera des représentants des ministères, collectivités, instituts techniques et associations concernés par ses questionnements, à participer à ses réflexions stratégiques. Cette ouverture vise à renforcer les liens entre recherche-action de terrain et décision publique, et à enrichir les débats.

## La structure gestionnaire

Il s'agit de la Fondation de Montpellier SupAgro, intégrant un programme intitulé « Chaires et Think tanks » qui permet d'accompagner les porteurs de projets et les partenaires de Montpellier SupAgro dans un cadre partenarial adapté aux besoins et attentes de chacun. Au sein de ce programme, SupAgro Fondation soutient et accompagne le projet de chaire Eau, Agriculture et Changement Climatique lui permettant ainsi de baser son financement sur du mécénat.

## Les Instituts porteurs

Les Instituts porteurs de la Chaire Eau, Agriculture et Changement climatique sont les institutions publiques de recherche ou d'enseignement supérieur porteuses du projet de Chaire : INRAE (issu de la fusion entre l'INRA et Irstea) et L'institut Agro au travers de son école interne Montpellier SupAgro. Ils sont membres du Comité de Pilotage et du Comité Scientifique et Technique. Ils mettent à disposition de la Chaire des moyens logistiques et du temps de leurs personnels, avec un champ de compétence allant des sciences et techniques physiques et biologiques jusqu'aux sciences humaines et sociales.

## Le schéma de gouvernance

*Examine, co-construit, participe à l'élaboration de la feuille de route et des grandes orientations stratégiques de la Chaire*

### Un comité de pilotage (COFIL)

Les représentants des **Membres**, mécènes de la Chaire  
**L'équipe opérationnelle** : G Belaud/ S Bouarfa des 2 instituts porteurs + chargé(e) de projet  
Les représentants des Services Partenariats/ SupAgro Fondation  
Se réunira 2 à 3 fois par an, en alternance avec les groupes de travail thématiques

**Feuille de route annuelle**  
Plan d'activités déclinées selon les spécificités des territoires et les grandes orientations de la Chaire  
Budget annuel

*Propose, coordonne, met en œuvre la feuille de route et évalue les actions de la Chaire*

### Un Comité Scientifique et Technique (CST)

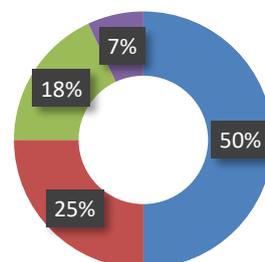
Sous la coordination de G Belaud et S Bouarfa et du **chargé(e) de projet** de la Chaire, ce comité pourra être structuré en **groupes de travail thématiques** constitués de membres ainsi que des chercheurs/experts spécialisés dans les thématiques de la Chaire. Ce comité se réunira tous les trimestres et selon les besoins et les actualités de la chaire

## Les activités types et le financement de la Chaire

### Les activités types portées par la Chaire

- **L'encadrement d'études et de recherches**
  - Etudes de cas opérationnelles sur les territoires pilotes, à visée méthodologique générique
  - Accompagnement de projets innovants sur les territoires pilotes
  - Etats de l'art, synthèses bibliographiques
- **La diffusion interne des productions scientifiques et techniques de la Chaire**
  - le partage de retours d'expériences (sur des pratiques innovantes, des dispositifs de suivi, des innovations technologiques, etc.) : fiches techniques, séminaires techniques
  - l'élaboration et la mise à disposition de supports de formation / auto-formation (module de cours, MOOC, vidéo...)
- **La communication externe et la mise en débat**
  - la diffusion de références acquises par la chaire et de recommandations issues de la sphère publique, ou à destination de la décision publique
  - l'organisation de colloques scientifiques et institutionnels
- **L'animation et la gestion de la Chaire**
  - Chargé(e) de projet, frais de gestion et déplacements

Budget prévisionnel de la Chaire (80 K€ /an)



- Animation et gestion de la Chaire (personnels, frais de gestion et déplacements)
- Etudes de cas et appui à l'innovation (stages)
- Diffusion interne (séminaires, visites, production pédagogique)
- Communication externe (organisation de colloques, site internet)

La réalisation de ces activités repose principalement sur le recrutement d'un(e) chargé(e) de projet, et sur **un encadrement conjoint d'étudiants par les personnels académiques et les membres de la Chaire**. En particulier, les dispositifs pédagogiques suivants pourront être mobilisés :

- ⇒ **Master Eau et Agriculture, Master Eau et Société** : 18 à 24 mois de stages M1, M2 et alternants ; contribution à l'organisation d'événements
- ⇒ **Formation d'ingénieurs Montpellier Supagro** : projets d'élèves ingénieurs (biblio, enquêtes, synthèses)

### Financement

Le financement de la Chaire est constitué par des dons collectés auprès des Membres. Il s'agit alors d'un acte de mécénat, encadré par une Convention pluriannuelle (4 ans) signée entre le membre et les deux instituts porteurs.

Modalités d'engagement du mécénat sur 4 ans	don annuel	Statuts non éligibles à défiscalisation sur l'IS
<b>Micro-entreprises</b> (< 5 salariés et < 1M€ de CA) et <b>Très petites entreprises</b> (< 10 salariés et < 2M€ de CA)	2 000 €	
<b>Autres entreprises</b> (hors catégories précédentes)	15 000 €	10 000 €
Pour les <b>entreprises « grands partenaires »</b> de la Fondation qui sont déjà engagées dans au moins 2 autres dispositifs de Chaire et versent des dons pour un montant total supérieur ou égal à 20 000 €/an	<b>Don annuel globalisé pour la participation à plusieurs dispositifs, avec contreparties spécifiques, discuté au cas par cas</b>	

**De manière additionnelle (ou alternative) au mécénat financier**, les Membres pourront contribuer à la réalisation des actions de la Chaire, en fonction des activités menées et de leurs propres intérêts et compétences, en mettant à disposition des collaborateurs, sur leur temps de travail (mécénat de compétences). **Des co-financements par projets seront également mobilisés**, impliquant des structures non membres intéressées par une participation ponctuelle sur un projet donné.

### Vos contacts



**Sami Bouarfa**  
INRAE/UMR G-EAU  
06 42 76 35 61  
sami.bouarfa@inrae.fr



**Gilles Belaud**  
Montpellier  
SupAgro/UMR G-EAU  
06 47 03 51 19  
gilles.belaud@supagro.fr



**Julien Leconte**  
Montpellier  
SupAgro/UMR G-EAU  
07 80 94 30 20  
julien.leconte@supagro.fr



**Isabelle Massai**  
SupAgro Fondation/Service  
Partenariats  
06 32 81 11 64  
isabelle.massai@supagro.fr